



SALAIRES

POSTES!

CONDITIONS DE TRAVAIL

REFORMES!



LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET ADAPTÉ, LE MAINTIEN ET LA CRÉATION DES PLACES NÉCESSAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX.



UN STATUT DE FONCTIONNAIRE ET UN VRAI SALAIRE POUR LES AESH, DES RECRUTEMENTS ET DES MOYENS HUMAINS AESH À HAUTEUR DES BESOINS.



ABANDON DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE L'ACTE 2 DE L'ÉCOLE INCLUSIVE



OUVERTURE DE DISCUSSIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA BASE DES REVENDICATIONS DES PERSONNELS.



RENONCER AUX SUPPRESSIONS DE POSTES, 1ER COMME 2ND DEGRÉ, POUR PERMETTRE NOTAMMENT D'ALLÉGER LES EFFECTIFS PAR CLASSE MAIS AUSSI D'ASSURER LES REMPLACEMENTS.



RECRUTER D'AVANTAGE DE PERSONNELS DANS L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES (RASED, PERSONNELS MÉDICO-SOCIAUX...).



RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL.

GRÈVE UNITAIRE LE 1ER FEVRIER

